

NOTE AUX UTILISATEURS

Le présent document constitue le premier modificatif à l'édition de 2012 du RCC-M. Il se présente sous forme de 138 pages perforées de couleur jaune, à substituer et/ou à ajouter au texte de l'édition de 2012.

Sauf en ce qui concerne les tableaux du chapitre A 1000, des nouveaux textes et les textes entièrement refondus, les parties modifiées par ce modificatif sont repérées dans la marge par un trait vertical gras.

Cette mise à jour, intègre les aménagements apportés par les fiches de modification 1195 à 1229 incluses (35 fiches), que l'on peut regrouper en 7 thèmes développés ci-après:

- **les retours d'expériences** : des clarifications sont apportées au niveau des méthodes de contrôle concernant : la matérialisation du maillage pour le contrôle par magnétoscopie des soudures arasées, et la qualification et la certification des agents de CND vis-à-vis des documents d'examen,
- **l'adaptation** des spécifications d'approvisionnement des pièces pour boulonnerie de cuve et de GMPP aux besoins de conception des nouveaux réacteurs (nuances 40 NCD 7.03 et 40 NCDV 7.03),
- **la clarification** des conditions d'utilisation exceptionnelle de matériaux non référencés ainsi que celles d'introduction dans le code de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés ou évolutions technologiques de fabrication,
- **les évolutions relatives au soudage et à la fabrication** : la teneur en cobalt des produits d'apport a été ajustée pour répondre aux nouvelles exigences de la radioprotection. La norme NF EN 288-3 a été autorisée pour qualifier les modes opératoires de soudage des supports. Les contrôles surfaciques en cours de soudage ont été ajoutés lorsque les contrôles volumiques ne sont pas techniquement réalisables. Une présentation synoptique sous forme de tableaux des assemblages de qualifications à fournir pour un joint de production a été incluse dans le chapitre S3200. Les règles d'application des domaines de validité de la variable « apport de chaleur » ont été explicitées,
- **les évolutions relatives à la conception** : une pondération des limites de contraintes applicables aux joints soudés des supports de type linéaire, en fonction du niveau de critère, a été introduite. Des précisions ont été apportées sur la prise en compte de la surépaisseur de corrosion dans le calcul des organes de robinetterie, ainsi que sur le coefficient de dilatation à utiliser dans l'analyse des organes de robinetterie de niveau 1. Le cas des embouts allongés a été ajouté dans les règles sur les contours des tubulures au niveau des extrémités à souder des organes de robinetterie de niveau 2,
- **la prise en compte d'évolutions de normes**, et leur impact dans le code
- **les précisions terminologiques et des corrections éditoriales**, qui intéressent parfois des formules de calcul (renforcements). Mais aussi la correction des tableaux sur le renvoi à la spécification d'équipement ou à la demande d'accord constructeur.

Une information sur les ouvrages édités par l'AFCEM et sur leurs mises à jour est disponible sur le site internet : www.afcen.com